ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 6 août 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'État au sein des ministères sociaux

NOR : *SSAR2030372A*

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et le ministère des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis* ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2014 modifié relatif à la création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration de l'État rattachés aux ministres chargés des affaires sociales ;

Vu le procès-verbal du dépouillement des opérations de vote en date du 14 décembre 2018 suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1er

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'État :

Attachés d'administration hors classe

Membres titulaires

M. Cédric CHAMBON (CFDT).
M. Thierry CATELAN (UNSA).

Membres suppléants

M. Thierry CASTAGNO (CFDT).
Mme Eve DELOFFRE (UNSA).

Attachés principaux d'administration

Membres titulaires

M. Stéphane L'HOMEL (CFDT).
M. Eric VEGAS-DANGLA (UNSA).

Membres suppléants

Mme Pascale STOVEN (CFDT).

M. Christophe AUBERGEON (UNSA).

Attachés d'administration

Membres titulaires

Mme Emeline GALABRUN (CFDT).

M. Olivier ROCHE (CGT).

Mme Susanne DUMMANN (CGT).

Membres suppléants

Mme Alice HADJOU (CFDT).

M. Adrien DRIOLI-KOPIAN (CGT).

Mme Anne SANQUER (CGT).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'État, pour les questions relatives à l'avancement et à la promotion :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Yvon BRUN, sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (DRH).

M. Alexandre DELPORT, chef de la division des affaires générales à la direction de la sécurité sociale.

Mme Naïma HOUITAR-ASSAOUI, responsable régionale des ressources humaines et de la formation à la DIRECCTE Centre Val de Loire.

Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale à la DIRECCTE d'Île-de-France.

Mme Nadia SEDRAOUI, cheffe du département innovation et action sociale à la direction des ressources humaines (DRH).

M. Alain MAISON, chef du bureau des personnels administratifs de catégorie A (SDGAP4) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (DRH).

Membres suppléants

M. Eric LEDOS, chef du service transformation numérique et gestion de proximité par intérim, à la direction des ressources humaines (DRH).

Mme Evelyne BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (DRH).

Mme Anne GRAILLOT, directrice adjointe régionale à la DIRECCTE d'Île-de-France, responsable de l'unité départementale des Yvelines.

M. Jean Luc CATANAS, adjoint au chef de la mission des ressources humaines et des affaires générales à la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP).

M. Alexandre DORVILLE, secrétaire général à la DRJSCS d'Île-de-France.

Mme Laurette PEGORARO, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs de catégorie A (SDGAP4) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (DRH).

Mme Dalila ZIADI, chargée d'études juridiques au département dialogue social, expertise juridique et statutaire à la direction des ressources humaines (DRH).

Article 3

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'État, pour les autres questions :

Membres titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

M. Thomas BRETON, chef du département contentieux et pré contentieux - pôle vie au travail et dialogue social - service stratégie à la direction des ressources humaines (DRH).

M. Alexandre DELPORT, chef de la division des affaires générales à la direction de la sécurité sociale.

Mme Naïma HOUITAR-ASSAOUI, responsable régionale des ressources humaines et de la formation à la DIRECCTE Centre Val de Loire.

Mme Sophie CHAILLET, secrétaire générale à la DIRECCTE d'Île-de-France.

Mme Nadia SEDRAOUI, cheffe du département innovation et action sociale à la direction des ressources humaines.

M. Alain MAISON, chef du bureau des personnels administratifs de catégorie A (SDGAP4) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (DRH).

Membres suppléants

Mme Marie-Françoise LEMAITRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

Mme Sylvie PLANCHE, cheffe de la mission CAP-CCP au département contentieux et pré contentieux à la direction des ressources humaines (DRH).

Mme Anne GRAILLOT, directrice adjointe régionale à la DIRECCTE d'Île-de-France, responsable de l'unité départementale des Yvelines.

M. Jean Luc CATANAS, adjoint au chef de la mission des ressources humaines et des affaires générales à la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP).

M. Alexandre DORVILLE, secrétaire général à la DRJSCS d'Île-de-France.

Mme Laurette PEGORARO, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs de catégorie A (SDGAP4) à la sous-direction de la gestion administrative et de la paie à la direction des ressources humaines (DRH).

Mme Dalila ZIADI, chargée d'études juridiques au département dialogue social, expertise juridique et statutaire à la direction des ressources humaines (DRH).

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 août 2020.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
PASCAL BERNARD